

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Station carburant sur la commune principale de l'AIOT 4 rue Costes et Bellonte 63100 Clermont-Ferrand.

La référence de votre dossier est A-3-JN87M21DTC et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/02/2023 à 10h32 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

-
-

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **35450022501650**

Raison sociale **ZIEGLER FRANCE SA**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

4 RUE COSTES ET BELLONTE

63017

63100 CLERMONT FERRAND

Signataire

Nom :

Prénom :

Qualité : **Directeur d'agence**

Adresse électronique :

Téléphone fixe :

Téléphone portable : +

Référent

Nom

Prénom :

Fonction : **Directeur d'agence**

Adresse électronique :

Téléphone fixe : **+(33)**

Téléphone portable :

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique :

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Station carburant**

Description des activités :

La société Ziegler France exploite une station de carburant de type gazole sur la base logistique de Clermont-Ferrand. La station est exploitée pour la distribution de poids lourds exploités par la société Ziegler uniquement. Le volume distribué à l'année est en moyenne de 663 m3 de gazole. La station présente une cuve enterrée DE de 60 m3 de Gasoil, et équipée d'une double enveloppe avec détection de fuite reliée à une alarme optique et sonore. L'installation est soumise à déclaration pour la rubrique 1435. Le site n'est pas classé pour la rubrique 4733-1 car les quantités maximales de gazole susceptibles d'être stockées sont inférieures au seuil de déclaration pour cette rubrique (250 tonnes).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **4 rue Costes et Bellonte 63100 Clermont-Ferrand**

X : 711337

Y : 6521800

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1435	2	Stations service	Volume annuel distribué 663 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les rejets d'eaux issues de l'exploitation de la station-service sont les eaux pluviales susceptibles d'être polluées (présence d'huile ou d'hydrocarbures). Les eaux usées du site sont dirigées vers le réseau communal. Il n'y a pas de rejets d'eaux industrielles.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

La station est reliée à un séparateur d'hydrocarbure muni d'un obturateur automatique. Le nettoyage du séparateur d'hydrocarbure est assuré par prestataire externe (société SARP).

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

-

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les rejets atmosphériques présents sur le site sont liés principalement, aux gaz d'échappements engendrés par le trafic de poids lourds nécessaire à l'exploitation du site.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

-

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'exploitation de la station pourra être à l'origine de résidus de boues du séparateur d'hydrocarbures qui sont traitées par la société SARP. L'exploitation de la station pourra être également à l'origine de déchets dangereux tels que des chiffons/sable souillés par du gazole. Ces déchets sont entreposés dans une benne spécifique puis envoyés vers les filières de traitement appropriées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Le site dispose de : - 1 poteau incendie qui est implanté à proximité de la zone de distribution et de la réserve d'eau. Le poteau incendie présente un DN100 et un débit de 60 m3/h minimum. - Une bâche incendie souple de 120 m3 qui sera mise en place sur l'année 2023 et qui sera à moins de 100 m des parois du distributeur de la station.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

- L'aire de dépotage est située à l'air libre et à plus de 5m des limites de propriétés et voie publique, - Le site dispose d'une entrée reliée à la voie publique permettant l'accès aux engins de secours, - Le poste de distribution est placé sur un îlot de béton présentant une hauteur de 20 cm permettant sa protection des heurts par les poids lourds. - Dans l'appareil de distribution, la partie électronique est séparée de la partie hydraulique par une cloison étanche ou un espace ventilé, ce qui permet de rendre inaccessibles les vapeurs d'hydrocarbures, - Présence un dispositif d'alarme optique et sonore à proximité du poste de distribution, d'un extincteur 233B et d'une couverture anti-feu. - Etc.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

planCadastralNormalisee.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan d'ensemble-200.pdf